



Commission technicien

Par Technicien1422

Bonjour. Quand on est officiellement technicien mais qu'on fait le travail d'un commercial avec vente de matériel de contrats ou de prestations peut on prétendre à des commissions ?

Y a t il moyen de l'imposer sachant qu'il n'y a rien sur le contrat de départ et aucune convention collective

Merci

Par AGeorges

Bonjour Technicien,

C'est conventionnel. Certaines entreprises le font, d'autres pas. Si vous avez signé un contrat sans ce dispositif, vous ne pouvez prétendre à rien.

A vous de choisir le bon employeur qui motivera mieux ses techniciens. Cela existe.

Struggle for life.

Par Technicien1422

Je me doutais un peu.. merci pour votre réponse